

Réf. DI – AM – APE – 2021-2022/043 – Année scolaire 2022-2023 : nouvelles grilles d’options – formulaire de choix de grille de cours

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Afin de préparer au mieux la rentrée scolaire prochaine et dans un souci de prévision organisationnelle, je vous saurais gré de remplir le formulaire repris en annexe et de le retourner aux titulaires **pour le 23 mai au plus tard** en y indiquant le choix de grille-horaire qui serait suivi par votre enfant en 2022-2023. Si je souhaite bien évidemment que ce dernier soit d’ores et déjà le plus proche possible du choix définitif, il vous sera toujours loisible de l’adapter en fonction des résultats effectifs obtenus en première ou en deuxième session. Je me permets aussi d’insister sur le caractère définitif du choix d’orientation pris à l’entrée du 3^e degré (5^e année), car ce dernier ne pourra être modifié en 6^e, à moins d’un redoublement.

Pour vous aider, chaque grille est accompagnée d’un court explicatif qui vous permettra de mieux cerner les motivations qui sous-tendent les orientations qui ont été adoptées. Bien sûr, ayant conscience du fait que des zones d’ombre subsisteront lors de votre lecture, il vous est possible de prendre rendez-vous pour obtenir tous les éclaircissements que vous souhaiteriez via l’adresse contact@acrommelynck.net en indiquant vos disponibilités. Nous veillerons à y répondre avec diligence en fonction de nos agendas respectifs.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, chers Parents, en l’expression de ma considération distinguée.

Le Préfet des études,



A. MELLOULI

Les grilles du 1^{er} degré

LE PREMIER DEGRÉ DIFFÉRENCIÉE est accessible uniquement aux **élèves** qui ne sont **pas titulaires du CEB** et qui, soit ont **suivi la sixième année** de l'enseignement **primaire** ou qui soit sont **âgés de douze ans au moins avant le 31 décembre de l'année scolaire qui suit sans avoir fréquenté la sixième année** de l'enseignement primaire.

La grille horaire proposée comporte **32 périodes hebdomadaires** dont vous trouverez le détail en infra du présent document.

L'accent est particulièrement mis sur l'**apprentissage du français et des mathématiques**. Ces derniers sont renforcés par des périodes d'initiation scientifique, de formation historique et géographique comprenant la vie sociale et économique.

L'apprentissage du Néerlandais n'est pas oublié afin de permettre aux élèves de renforcer leurs connaissances linguistiques de base.

Enfin, dans une optique d'**approche plus concrète des matières**, des périodes d'éducation par la technologie et d'informatique viennent compléter le programme.

Afin de répondre au suivi des élèves de 1^{re} différenciée n'ayant pas obtenu leur CEB, une 2^e année différenciée est également organisée au sein de l'établissement sur le même modèle que celle de 1^{re}.

Les grilles du 1^{er} degré Année différenciée

	1 ^{re} DIFFERENCIEE	2 ^e DIFFERENCIEE
	X	XI
Formation Commune		
Cours philosophiques	1	1
Éducation à la Philosophie et à la Citoyenneté	1	1
Français	7	7
Mathématique	5	5
Néerlandais	4	4
Histoire	1	1
Géographie	1	1
Initiation scientifique	2	2
Éducation par la technologie	3	3
Éducation physique	3	3
Éducation plastique et/ou musicale	1	1
Remédiations		
Remédiations en Mathématique	1	1
Remédiations en Néerlandais		
Formation optionnelle		
Théâtre et expression dramatique		1
Atelier d'écriture ou de lecture		1
Informatique (outils de soutien aux apprentissages)	2	
TOTAL		
	32	32

Les grilles du 1^{er} degré

LE PREMIER DEGRÉ COMMUN, également appelé **degré d'observation** est l'orientation prise par tous les élèves issus de l'enseignement primaire possédant le **Certificat d'Etudes de Base (C.E.B.)**.

À ce niveau, les grilles proposées sont composées d'une **FORMATION COMMUNE**, définie par la législation et identique pour tous les élèves du 1^{er} degré en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette formation commune comporte **28 périodes hebdomadaires**.

Les élèves font ensuite le choix de **4 périodes d'ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES** en fonction de leurs aspirations personnelles ou de leurs intérêts.

Après mûre réflexion et afin de permettre à chacun de s'initier aux langues anciennes, nous avons opté **EN 1^{ère} ANNÉE** pour des combinaisons d'options comportant toutes **deux périodes de latin** accompagnées des activités complémentaires suivantes :

- Soit théâtre et expression dramatique (à raison de deux périodes) ;
- Soit informatique¹ (à raison de deux périodes) ;
- Soit éducation au respect de l'environnement (à raison d'une période) ET initiation à la vie économique et sociale (à raison d'une période).

EN 2^e ANNÉE COMMUNE, les activités complémentaires demeurent identiques à celles de première, mais nous y ajoutons la possibilité pour les élèves qui se voient soumis par le Conseil de classe à un **Plan Individuel d'Apprentissage (P.I.A.)**, une grille VIII de remédiation.

Avec cette offre d'activités, nous voulons permettre à chaque élève de poser un choix en fonction de ses aspirations personnelles et/ou de ses centres d'intérêt.

Enfin, afin de soutenir les élèves **qui en ont besoin**, nous mettons en place une période de remédiations en mathématique et une autre en néerlandais.

¹ L'objectif poursuivi par cette activité est d'initier les élèves à l'utilisation d'outils informatiques susceptibles de les aider à améliorer leurs méthodes de travail, leurs aptitudes de recherche et par voie de conséquence, de les rendre plus performants dans l'acquisition des savoirs ainsi que des savoir-faire.

CROMMELYNCK

Athénée Royal de Woluwe-Saint-Pierre

Les grilles du 1^{er} degré

	1 ^{re} COMMUNE			2 ^e COMMUNE			
	I	II	III	IV	V	VI	VIII
Formation Commune							
Cours philosophiques	1	1	1	1	1	1	1
Éducation à la Philosophie et à la Citoyenneté	1	1	1	1	1	1	1
Français	6	6	6	5	5	5	5
Mathématique	4	4	4	5	5	5	5
Néerlandais	4	4	4	4	4	4	4
Histoire	2	2	2	2	2	2	2
Géographie	2	2	2	2	2	2	2
Initiation scientifique	3	3	3	3	3	3	3
Education par la technologie	1	1	1	1	1	1	1
Education physique	3	3	3	3	3	3	3
Éducation plastique et/ou musicale	1	1	1	1	1	1	1
Remédiations							
Remédiations en Mathématique	1	1	1	1	1	1	1
Remédiations en Néerlandais	1	1	1	1	1	1	1
Formation optionnelle							
Latin	2	2	2	2	2	2	
Initiation à la culture antique							
Théâtre et expression dramatique	2			2			
Informatique (outils de soutien aux apprentissages)		2			2		
Éducation au respect de l'environnement			1			1	
Initiation à la vie économique et sociale			1			1	
Atelier d'écriture ou de lecture							2
Activités de mathématique							2
TOTAL	34	34	34	34	34	34	34

☎ 02 770 06 20
 📠 02 763 01 50
 🌐 www.acrommelynck.be

Avenue Orban 73
 1150 Woluwe-Saint-Pierre
 📧 contact@acrommelynck.net



Réseau d'enseignement organisé par la Communauté française visée à l'article 2 de la constitution.

Les grilles du 1^{er} degré Année complémentaire

ANNÉE SUPPLÉMENTAIRE organisée au terme de la 2^e année commune²

Au premier degré les élèves ont deux années pour acquérir les compétences attendues au terme du degré.

Néanmoins, les dispositions décrétales relatives à l'organisation du premier degré de l'enseignement secondaire prévoient qu'une **année complémentaire** peut être organisée au bénéfice des élèves qui, au terme de la 2^e année commune, éprouvent des difficultés telles qu'une année complémentaire au premier degré s'avère indispensable pour leur permettre d'atteindre la maîtrise des socles de compétences visées à la fin de la troisième étape du continuum pédagogique.

Sauf cas exceptionnel, L'ATHÉNÉE ROYAL DE WOLUWE-SAINT-PIERRE "CROMMELYNCK" a fait le choix de n'accueillir en **2^e complémentaire** que les élèves ayant fréquenté l'établissement au premier degré.

Pour tout élève orienté vers l'année supplémentaire au terme du 1^{er} degré, le Conseil de classe rédige un **Plan Individuel d'Apprentissage (P.I.A.)** qui définit, notamment, la grille-horaire hebdomadaire suivie par l'élève.

Cette dernière est donc **individualisée** en fonction des difficultés particulières d'apprentissage ou des besoins spécifiques de l'élève. Elle doit aussi favoriser le développement des compétences qui ne présentent pas de difficultés et la construction d'un projet d'orientation scolaire positive.

Afin de préparer efficacement **les élèves de 2^e année complémentaire** au 2^e degré (*3^e et 4^e années*), il a été décidé de réorganiser les activités de remédiation en néerlandais et mathématique en y intégrant pour chacune une **heure de laboratoire informatique**. Qui plus est, nous offrons aussi l'opportunité aux élèves qui en éprouvent le besoin de bénéficier de deux heures d'activités spécifiques de soutien en lien avec leurs difficultés éventuelles.

² Décret du 30 juin 2006 relatif à l'organisation pédagogique du 1er degré de l'enseignement secondaire, art. 13 à 15.

Les grilles du 1^{er} degré Année complémentaire

2 ^e COMPLEMENTAIRE	
	IX
<u>Formation Commune</u>	
Cours philosophiques	1
Éducation à la Philosophie et à la Citoyenneté	1
Education physique	3
<u>Activités au choix</u>	
<i>en fonction du Plan Individuel d'Apprentissage</i>	
Français	5
Mathématique	5
Néerlandais	4
Histoire	2
Géographie	2
Initiation scientifique	3
Education par la technologie	1
Remédiations en Néerlandais	2 dont 1 h de labo informatique
Remédiations en Mathématique	2 dont 1 h de labo informatique
Activités spécifiques de soutien	2
TOTAL	33

Formulaire du choix de la grille d'option du 1^{er} degré

Je soussigné(e), parent ou personne investie de l'autorité parentale, à l'égard de (1)....., élève de (2)..... déclare avoir pris connaissance du contenu relatif aux grilles d'options organisées au 1^{er} degré pour l'année scolaire 2022-2023 et avoir choisi pour l'élève précité :

Soit (3) :

EN 1^{re} ANNEE DIFFERENCIEE :

- La grille X
- La grille XI

EN 1^{re} ANNEE COMMUNE :

- La grille I
- La grille II
- La grille III

EN 2^e ANNEE COMMUNE :

- La grille IV
- La grille V
- La grille VI

La grille VIII relative à l'orientation en 2^e année complémentaire relève de la seule décision du Conseil de classe !

Fait à, le/...../..... (4)

Signature des parents ou de la personne responsable :

À REMETTRE AU TITULAIRE POUR LE LUNDI 23 MAI AU PLUS TARD !

(1) Nom et prénom de l'élève, le cas échéant

(2) Classe fréquentée et désignation de l'établissement (année scolaire en cours)

(3) Cocher la grille choisie (une seule)

(4) Lieu et date